



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget du Nunavut 2018-2019

4 juin 2018

Le ministre des Finances, David Akeeagok, a déposé le budget 2018-2019 du Nunavut le 28 mai 2018. Il s'agit du premier budget de la cinquième Assemblée élue en octobre 2017. M. Akeeagok a indiqué que la croissance de l'économie du Nunavut est principalement attribuable à la vigueur du secteur minier.

L'exploration minière et pétrolière a diminué au cours des dernières années, mais les activités de construction de mines et d'exploitation minière se sont intensifiées et ont le potentiel de s'étendre dans tout le territoire.

Le Nunavut devrait voir son PIB réel augmenter de 4,4 % en 2018 et de 9,1 % en 2019. M. Akeeagok a toutefois affirmé que la situation fiscale du gouvernement n'est pas très flexible. Les efforts du gouvernement pour pallier une partie du sous-financement historique ont entraîné un déficit budgétaire. Les parcs de logement demeurent inadéquats, et l'infrastructure cruciale du Nunavut vieillit au point de ne pas être réparable. Le budget actuel n'aborde que de petites parties du déficit social important qui s'accumule depuis bien avant la création du Nunavut. Le gouvernement prévoit cibler et annuler des programmes qui ne sont plus efficaces ou pertinents pour assurer que les activités se font de manière fiscalement responsable.

Voici quelques faits saillants du budget :

- Le budget n'introduit aucune nouvelle taxe, aucun nouvel impôt ni aucun changement de taux.
- Le gouvernement continue de compter sur un financement fédéral pour l'essentiel de ses revenus (approximativement 77 %).
- L'année 2017-2018 s'est terminée avec un déficit estimatif de 39 millions de dollars.
- Pour 2018-2019, le gouvernement du Nunavut projette un déficit budgétaire d'approximativement 28 millions de dollars, en supposant l'utilisation complète du montant pour éventualité de 30 millions de dollars.
- Les revenus devraient augmenter de 5,5 % et les charges opérationnelles devraient augmenter de 3,3 %, comparativement aux estimations révisées pour 2017-2018.
- Le PIB nominal devrait augmenter de 6,7 % et le PIB réel, de 4,4 %.
- Le taux de chômage du Nunavut demeure élevé : il s'établit à 14,6 % selon les statistiques de 2017, une diminution de 0,3 % par rapport à 2016.
- Dans une annonce distincte, le gouvernement a mis fin au programme de remboursement de la taxe sur le carburant, avec prise d'effet le 14 mai 2018. Tout produit pétrolier admissible acheté ou acheminé au Nunavut, et utilisé avant le 14 mai 2018, doit être réclamé dans l'année suivant son achat.
- Le budget ne tient pas compte des revenus ou des dépenses liés à la légalisation du cannabis ou à la taxe sur le carbone. Le ministre a affirmé qu'il présentera une mise à jour budgétaire et un compte-rendu sur la taxe sur le carbone et la légalisation du cannabis lorsqu'il aura une meilleure idée de l'incidence de ces initiatives fédérales.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter le [site web du ministère des Finances](#).

Votre équipe de spécialistes :

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Fatima Laher

Leader nationale, Clients et secteurs
Tél. : 416-601-6570

S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.